#### **Amendement 119**

## Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**Rapport** A9-0014/2024

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

#### Proposition de règlement Considérant 24

Texte proposé par la Commission

(24)Il convient de prendre des dispositions pour garantir la transparence en ce qui concerne l'utilisation des variétés végétales NTG de catégorie 1, afin de s'assurer que les chaînes de production qui souhaitent rester exemptes de NTG puissent le faire et ainsi préserver la confiance des consommateurs. Les végétaux NTG ayant obtenu une déclaration de statut de végétal NTG de catégorie 1 devraient être répertoriés dans une base de données accessible au public. Pour garantir la traçabilité, la transparence et le choix des opérateurs, lors de la recherche et de l'obtention de végétaux, de la vente de semences aux agriculteurs ou de la mise à disposition de matériel de reproduction des végétaux à des tiers de toute autre manière, le matériel de reproduction des végétaux NTG de catégorie 1 devrait être étiqueté comme étant NTG de catégorie 1.

#### Amendement

Il convient de prendre des (24)dispositions pour garantir la transparence en ce qui concerne l'utilisation des variétés végétales NTG, afin de s'assurer que les chaînes de production qui souhaitent rester exemptes de NTG puissent le faire et ainsi préserver la confiance des consommateurs. Les végétaux NTG devraient être répertoriés dans une base de données accessible au public. Pour garantir la traçabilité, la transparence et le choix des consommateurs, des producteurs d'aliments, des agriculteurs et des autres opérateurs, le matériel de reproduction des végétaux, les végétaux, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et les produits issus de végétaux NTG devraient être étiquetés comme étant OGM et NTG.

Or. en

#### **Amendement 120**

## Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

#### Proposition de règlement Considérant 25

Texte proposé par la Commission

devraient rester soumis aux exigences de la législation de l'Union sur les OGM, étant donné que, sur la base des connaissances scientifiques et techniques actuelles, leurs risques doivent être évalués. Il est nécessaire de prévoir des règles spéciales afin d'adapter les procédures et certaines autres règles établies par la directive 2001/18/CE et le règlement (CE) n° 1829/2003 à la nature spécifique des végétaux NTG de catégorie 2 et aux différents niveaux de risque qu'ils peuvent présenter.

#### Amendement

(25) Les végétaux NTG devraient rester soumis aux exigences de la législation de l'Union sur les OGM, étant donné que, sur la base des connaissances scientifiques et techniques actuelles, leurs risques doivent être évalués.

Or. en

#### **Amendement 121**

## Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

#### Proposition de règlement Considérant 36

Texte proposé par la Commission

Les végétaux tolérants aux herbicides sont obtenus de sorte à être intentionnellement tolérants aux herbicides, afin d'être cultivés en combinaison avec l'utilisation de ces herbicides. Si cette culture n'est pas effectuée dans des conditions appropriées, elle peut entraîner l'apparition de mauvaises herbes résistantes à ces herbicides ou nécessiter l'augmentation des quantités d'herbicides appliquées, quelle que soit la technique d'obtention. C'est pourquoi les végétaux NTG présentant des traits tolérants aux herbicides ne devraient pas *pouvoir* bénéficier de mesures d'incitation dans ce cadre. Toutefois, le présent règlement ne devrait pas prendre d'autres mesures spécifiques concernant les végétaux NTG tolérants aux herbicides, car de telles mesures sont prises horizontalement dans [la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la production et la commercialisation de matériel de reproduction des végétaux dans l'Union, présentée par la Commission].

#### Amendement

Les végétaux tolérants aux (36)herbicides sont obtenus de sorte à être intentionnellement tolérants aux herbicides, afin d'être cultivés en combinaison avec l'utilisation de ces herbicides. La pratique démontre que cette culture *entraîne* l'apparition de mauvaises herbes résistantes à ces herbicides ainsi que la nécessité d'augmenter les quantités d'herbicides appliquées, quelle que soit la technique d'obtention. C'est pourquoi les végétaux présentant des traits tolérants aux herbicides ne devraient pas être considérés comme des végétaux NTG et leur culture ne devrait pas être autorisée dans l'Union.

Or. en

#### **Amendement 122**

## Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

supprimé

## Jessica Polfjärd

*[...]* 

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

## Proposition de règlement Chapitre II

Texte proposé par la Commission

Amendement

Or. en

#### **Amendement 123**

# Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

#### Proposition de règlement Article 12 – alinéa 1

Texte proposé par la Commission

Les règles dans la législation de l'Union qui s'appliquent aux OGM s'appliquent aux végétaux NTG de catégorie 2 et aux produits NTG de catégorie 2 dans la mesure où le présent règlement ne prévoit pas de dérogation.

Amendement

Les règles dans la législation de l'Union qui s'appliquent aux OGM s'appliquent aux végétaux NTG et aux produits NTG.

Or. en

#### **Amendement 124**

Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

## Proposition de règlement Article 23 – titre

Texte proposé par la Commission

Amendement

Étiquetage des produits NTG de catégorie 2 autorisés

Traçabilité et exigences d'étiquetage pour les végétaux NTG, le matériel de reproduction des végétaux NTG, y compris du matériel de sélection et des produits NTG

Or. en

#### **Amendement 125**

## Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

#### Proposition de règlement Article 23 – alinéa 1

Texte proposé par la Commission

Outre les exigences en matière d'étiquetage visées à l'article 21 de la directive 2001/18/CE, aux articles 12, 13, 24 et 25 du règlement (CE) n° 1829/2003 et à l'article 4, paragraphes 6 à 7, du règlement (CE) n° 1830/2003, et sans préjudice des exigences prévues par d'autres législations de l'Union, l'étiquetage des produits NTG de catégorie 2 autorisés peut aussi mentionner le ou les traits résultant de la modification génétique, comme spécifié dans l'autorisation conformément au chapitre III, section 2 ou 3, du présent règlement.

Amendement

Les végétaux NTG, les produits qui consistent en un ou plusieurs végétaux NTG ou en contiennent et le matériel de reproduction des végétaux, y compris destiné à des fins de sélection et à des fins scientifiques, qui consiste en un ou plusieurs végétaux NTG ou en contient et qui est mis à la disposition de tiers, à titre onéreux ou gratuit, respectent les exigences en matière d'étiquetage visées à l'article 21 de la directive 2001/18/CE, aux articles 12, 13, 24 et 25 du règlement (CE) nº 1829/2003 et à l'article 4, paragraphes 6 à 7, du règlement (CE) nº 1830/2003, étiquettes qui doivent être suivies du numéro d'identification du ou des végétaux NTG dont ils sont dérivés.

Or. en

#### **Amendement 126**

# Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

### Proposition de règlement Article 25 – alinéa 1

Texte proposé par la Commission

Amendement

L'article 26 ter de la directive 2001/18/CE ne s'applique pas aux végétaux NTG de catégorie 2.

supprimé

Or. en

#### **Amendement 127**

## Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement Article 30 – paragraphe 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

2 bis. Le rapport porte sur l'incidence sur la chaîne de valeur biologique.

Or. en

#### **Amendement 128**

# Anja Hazekamp, Marina Mesure, Mick Wallace, Manon Aubry, Leila Chaibi, Clare Daly, Manu Pineda

au nom du groupe The Left

**A9-0014/2024** 

## Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés (COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement Article 30 – paragraphe 2 ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

2 ter. Le rapport porte sur les effets sur la confiance et la liberté de choix des citoyens.

Or. en